

DEPARTEMENT DE LA REUNION
VILLE DU PORT



EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 4 avril 2023

Nombre de conseillers
en exercice : 39

Quorum : 20

A l'ouverture de la séance

Nombre de présents : 23

Nombre de représentés : 08

Mise en discussion du rapport

Nombre de présents : 23

Nombre de représentés : 08

Nombre de votants : 31

OBJET

Affaire n° 2023-054

PLAN DE FINANCEMENT DE
L'OPERATION
D'AMENAGEMENT PAYSAGER
ET DE REVITALISATION DE
L'ILOT C1 DE LA ZAC DU MAIL
DE L'OCEAN PROGRAMMES
OPERATIONNELS EUROPEENS
2014-2020
VOLET REACT-UE

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, le mardi quatre avril, le conseil municipal de Le Port s'est réuni à l'hôtel de ville, après convocation légale sous la présidence de M. Olivier Hoarau, Maire.

Secrétaire de séance : Mme Annick Le Toullec 1^{ère} adjointe.

Étaient présents : M. Olivier Hoarau Maire, Mme Annick Le Toullec 1^{ère} adjointe, M. Armand Mouniata 2^{ème} adjoint, Mme Jasmine Béton 3^{ème} adjointe, M. Wilfrid Cerveaux 6^{ème} adjoint, Mme Mémouna Patel 7^{ème} adjointe, M. Mihidoiri Ali 8^{ème} adjoint, M. Guy Pernic 10^{ème} adjoint, Mme Catherine Gossard 11^{ème} adjointe, M. Jean-Paul Babef, M. Franck Jacques Antoine, M. Henry Hippolyte, M. Jean-Max Nagès, Mme Danila Bègue, Mme Brigitte Laurestant, M. Zakaria Ali, M. Jean-Claude Adois, Mme Sophie Tsiavia, Mme Véronique Bassonville, Mme Honorine Lavielle, Mme Paméla Trécasse, Mme Aurélie Testan, Mme Annie Mourgaye.

Absents représentés : M. Bernard Robert 4^{ème} adjoint par M. Franck Jacques Antoine, Mme Karine Mounien 5^{ème} adjointe par Mme Mémouna Patel 7^{ème} adjointe, Mme Claudette Clain Maillot par Mme Sophie Tsiavia, M. Fayzal Ahmed Vali par Mme Annick Le Toullec 1^{ère} adjointe, M. Alain Iafar par M. Jean-Paul Babef, Mme Garicia Latra Abélard par Mme Catherine Gossard 11^{ème} adjointe, M. Didier Amachalla par Mme Paméla Trécasse, Mme Barbara Saminadin par M. Mihidoiri Ali 8^{ème} adjoint.

Arrivée(s) en cours de séance : Néant.

Départ(s) en cours de séance : Néant.

Absents : Mme Bibi-Fatima Anli 9^{ème} adjointe, M. Patrice Payet, Mme Gilda Bréda, M. Sergio Erapa, Mme Firose Gador, M. Bertrand Fruteau, Mme Valérie Auber et Mme Patricia Fimar.

NOTA : le Maire certifie que :

- la convocation du conseil municipal a été faite et affichée le 27 mars 2023.

- la liste des délibérations a été affichée à la porte de la mairie le 5 avril 2023.

LE MAIRE



Olivier HOARAU

Affaire n° 2023-054

**PLAN DE FINANCEMENT DE L'OPERATION D'AMENAGEMENT PAYSAGER ET DE
REVITALISATION DE L'ILOT C1 DE LA ZAC DU MAIL DE L'OCEAN
PROGRAMMES OPERATIONNELS EUROPEENS 2014-2020
VOLET REACT-UE**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la loi n° 82-213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n° 2018-128 du 4 septembre 2018 approuvant la convention cadre pluriannuelle « Action Cœur de Ville » ;

Vu le dossier de demande de subvention soumis au Conseil Régional de La Réunion, autorité de gestion du programme opérationnel FEDER pour la fiche action 10.3.4 « rénovation durable des centres-villes » ;

Vu le rapport présenté en séance ;

Considérant que le montant prévisionnel des dépenses de cette opération se porte à 350 000 € HT ;

Considérant le plan de financement présentant une subvention de 90 % au titre du volet REACT UE du programme opérationnel FEDER ;

Considérant l'intérêt que représente ces travaux dans le cadre de la redynamisation du centre-ville ;

Considérant l'avis favorable de la commission « Aménagement – Travaux – Environnement » réunie le 22 mars 2023 ;

Après avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE

Article 1 : d'approuver le programme de travaux ainsi que le plan de financement prévisionnel pour ce projet d'aménagement paysager et de revitalisation de l'ilôt C1 du Mail de l'Océan ;

Article 2 : de solliciter les subventions correspondantes auprès du Conseil Régional de La Réunion pour un montant global de 315 000 € HT au titre de la fiche action 10.3.4 "Rénovation durable des centres villes" du programme FEDER REACT-UE ;

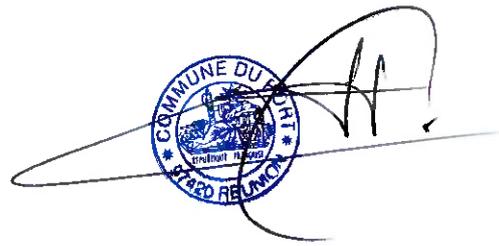
Article 3 : d'autoriser la Ville à reverser cette subvention de 315 000 € au bilan de l'opération "PRU - ZAC du Mail de l'Océan" sur demande formulée par la SIDR ;

Article 4 : de s'engager à prendre en charge le différentiel entre les subventions et celles sollicitées, les dépenses inéligibles ainsi que le préfinancement de la TVA ;

Article 5 : d'autoriser la SIDR en charge de la réalisation de l'opération à lancer les procédures de mise en concurrence nécessaires ;

Article 6 : d'autoriser le Maire ou tout adjoint habilité, à signer tous les actes correspondants.

**POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE**



Olivier HOARAU

**PLAN DE FINANCEMENT DE L'OPERATION D'AMENAGEMENT PAYSAGER ET
DE REVITALISATION DE L'ILOT C1
DE LA ZAC DU MAIL DE L'OCEAN
PROGRAMMES OPERATIONNELS EUROPEENS 2014-2020
VOLET REACT-UE**

Le présent rapport a pour objet de recueillir l'avis du conseil municipal sur le plan de financement des travaux d'aménagement paysager et de revitalisation de l'ilot C1 de la ZAC du Mail de l'Océan de la commune de Le Port, dans le cadre du Plan de Relance Européen REACT UE, intégré au programme opérationnel FEDER 2014/2020.

L'ilot C1 se situe au sein de l'écoquartier Mail de l'Océan, dont la réalisation a été confiée à la SIDR par une Convention Publique d'Aménagement signée en 2002 et régulièrement prorogée par avenants successifs jusqu'au 31 décembre 2024.

L'opération se situe dans la continuité de la rue François de Mahy à proximité du centre-ville, du pôle d'échanges « Odette et Roger Mofy », des écoles d'Architecture et des Beaux-Arts. L'ilot C1 se trouve en bordure de l'avenue des Chagos incarnant l'ouverture de la ville sur la mer, comme défini dans le plan d'urbanisme fondateur de la ville datant de 1971.

Cette opération d'aménagement doit permettre la création d'environ 450 logements, des bureaux, des services, une résidence de personnes âgées et des logements étudiants, à travers un programme favorisant la mixité sociale et fonctionnelle.

Les travaux prévus sur l'ilot C1 d'une assiette de 600 m² consisteront à :

- Clôturer l'ilot ;
- Installer des jeux pour enfants et du mobilier urbain ;
- Végétaliser l'ilot avec différents espaces :
 - « *Karo Tizane* », lieu dédié à la transmission d'un savoir de gramoun ;
 - « *Karo Lésans* », où les plantes à parfum sollicitent le toucher, la vue et l'odorat ;
 - « *Karo Granboi* », jardin forestier.

Le but recherché à travers ces travaux est surtout d'améliorer les conditions d'accueil du public sur ces espaces, pour les rendre attractifs et animés pour notamment :

- Dynamiser cet espace public et faire émerger un véritable poumon vert au cœur de l'opération ;
- Offrir un espace de respiration pour les habitants et les usagers ;
- Proposer des solutions innovantes de transformation de cet espace public, en intégrant des éléments structurant facilitateur du bien vivre ensemble et du lien intergénérationnel (jeux pour les enfants, jardinières en hauteur pour les personnes âgées, usagers et/ou patients des cliniques environnantes, etc.).

Un financement est sollicité auprès du Conseil Régional de La Réunion, autorité de gestion du programme opérationnel FEDER sur ce projet. A la demande du guichet instructeur, cette demande de subvention est portée par la Ville et non pas par l'aménageur, la SIDR qui est actuellement propriétaire du foncier.

La ville abondera le bilan de l'opération du Mail de l'Océan par le reversement de la subvention, ce qui permettra de financer une très grande partie des travaux engagés par la SIDR.

L'aménagement de cet ilot intégrera le patrimoine communal au moment de la rétrocession globale des équipements publics de l'opération.

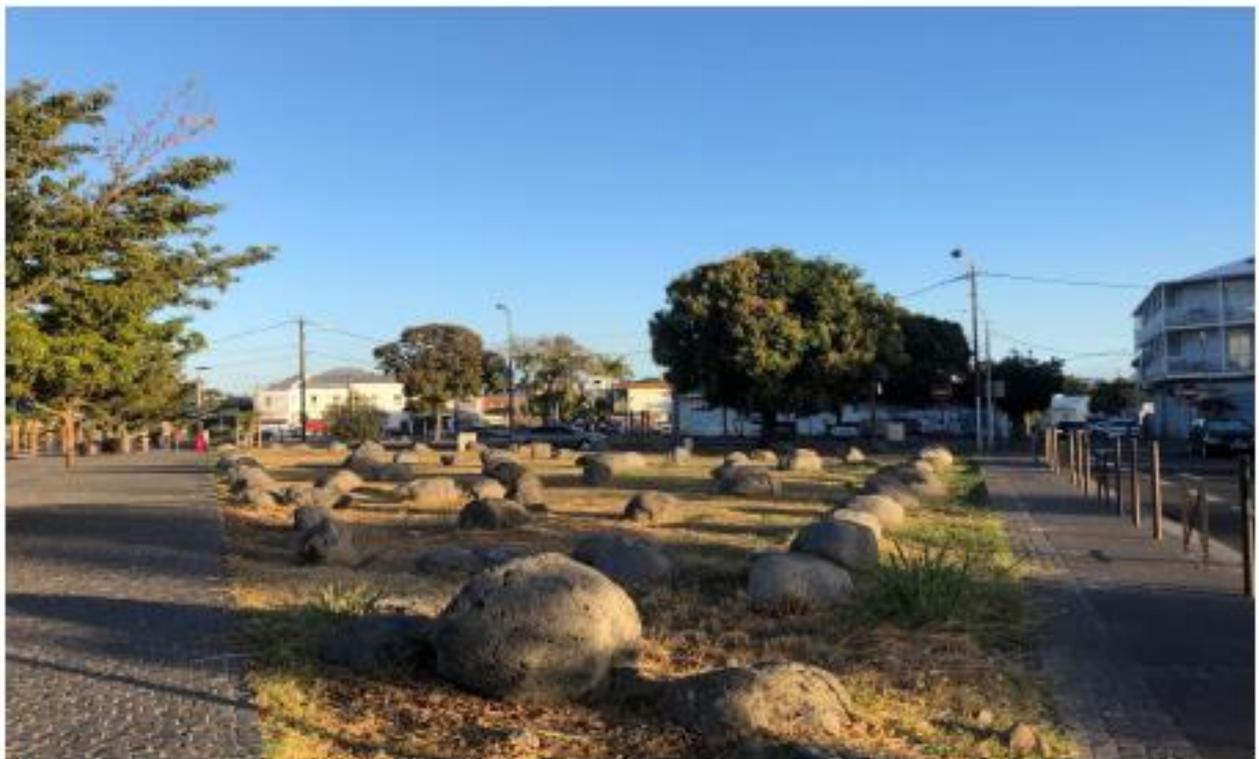
Le plan de financement prévisionnel de cette opération est le suivant :

Sources de financement	Montant HT	%
UE – FEDER (REACT-UE)	315 000,00 €	90,00 %
Commune de Le Port (participation à la concession)	35 000,00 €	10,00 %
TOTAL	350 000,00 €	100 %

Aussi, considérant l'intérêt que représentent ces travaux dans le cadre de la redynamisation du centre-ville, il est demandé au conseil municipal :

- d'approuver le programme de travaux ainsi que le plan de financement prévisionnel pour ce projet d'aménagement paysager et de revitalisation de l'îlot C1 du Mail de l'Océan ;
- de solliciter les subventions correspondantes auprès du conseil régional de La Réunion pour un montant global de 315 000 € HT au titre de la fiche action 10.3.4 "Rénovation durable des centres villes" du programme FEDER REACT-UE ;
- d'autoriser la Ville à reverser cette subvention de 315 000 € au bilan de l'opération "PRU - ZAC du Mail de l'Océan" sur demande formulée par la SIDR ;
- de s'engager à prendre en charge le différentiel entre les subventions réellement perçues et celles sollicitées, les dépenses inéligibles ainsi que le préfinancement de la TVA ;
- d'autoriser la SIDR en charge de la réalisation de l'opération à lancer les procédures de mise en concurrence nécessaires ;
- d'autoriser le Maire, ou tout adjoint habilité, à signer tous les actes correspondants.

Annexe 1 : Plan de situation de l'ilot C1 du Mail de l'Océan



Vue actuelle du site